

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence

M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.014 : Recensement des eaux de baignade et approbation des dates d'ouverture de la base de loisirs en été 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un lac (retenue artificielle) situé à la base de loisirs qui est ouvert à la baignade durant la période estivale. Ce lac est géré par la SEMIOM RHEA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Premièrement, conformément à l'article L.1332-1 du code de la santé publique, la commune doit recenser, chaque année, toutes les eaux de baignade au sens des dispositions de l'article L.1332-2 du même code, qu'elles soient aménagées ou non, et cela pour la première fois avant le début de la première saison balnéaire.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déclarer le lac de la base de loisirs à l'Agence Régionale de Santé (ARS) en tant que « eau de baignade ».

Deuxièmement, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public susmentionné et en vue de la déclaration précitée concernant le recensement des eaux de baignade, la SEMIOM RHEA a soumis à la commune des dates d'ouverture de la base de loisirs pour l'été 2026. Les dates proposées sont du 04/07/2026 au 31/08/2026. Il est à noter que les dates d'ouverture de la base de loisirs correspondront aux dates de surveillance du lac.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur les dates d'ouverture de la base de loisirs.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** le recensement du lac (retenue d'eau) de la base de loisirs comme eau de baignade,
- **Approuve** l'ouverture de la base de loisirs du 04/07/2026 au 31/08/2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer la déclaration à l'ARS du lac de la base de loisirs dans le cadre du recensement des eaux de baignade.

Le Maire,

Patrick RICOU

